



Aux membres de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) et de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE)

L'APTS et la FPPE tiennent à rassurer leurs membres respectifs à l'effet que le règlement du dossier des plaintes de maintien d'équité salariale 2010 pour les audiologistes et les orthophonistes qu'elles représentent est un dossier prioritaire pour chacune d'elles.

Bien que l'APTS soit l'organisation syndicale représentant majoritairement la catégorie des orthophonistes et des audiologistes dans le secteur parapublic, elle travaille conjointement avec la FPPE afin d'obtenir des gains significatifs pour toutes les personnes concernées et de pouvoir régler ce dossier majeur pour les deux organisations et les membres qu'elles représentent.

Les deux syndicats déplorent la lenteur du traitement de ce dossier. Il est impératif que l'employeur reconnaisse à sa juste valeur la profession d'orthophoniste et d'audiologiste.

Nous sommes convaincu·e·s que nos travaux conjoints ainsi que la pression que vous avez exercée auprès des représentant·e·s politiques saura faire débloquer ce dossier, qui n'a que trop duré.

Notre mot d'ordre : solidarité!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Comeau'.

Robert Comeau
Président par intérim de l'APTS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Landry'.

Jacques Landry
Président de la FPPE